

Saison 2019/2020

## CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U15F À 8

---

### Article 1 Licenciées

---

Le championnat U15F est réservé aux joueuses licenciées U15F - U14F. Possibilité de surclassement des licenciées U13F à raison de 3 joueuses maximum.

---

### Article 2 Engagement et composition des équipes

---

- 1) Le championnat U15F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées auprès de chaque District et disputant les brassages organisés par chaque district, sous couvert de la LBF.
- 2) Pourront également participer dans cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) **Toute équipe engagée en championnat U15F est automatiquement engagée en championnat Régional Futsal U15F**
- 4) Chaque équipe pourra être composée de 8 joueuses et de 4 remplaçantes maximum. (Lois du jeu Circulaire Foot à Effectif Réduit – Idem Catégorie U13)
- 5) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 2 maximum hors période) : Application règlements Ligue de Bretagne.

---

### Article 3 Organisation de la compétition

---

- 1) Calendrier Général validé par la Commission « Gestion des Compétitions » de la Ligue de Bretagne
- 2) Le Temps de jeu pour chaque rencontre est de : 4 X 16'. (Ballon : T5)
- 3) Tous les matchs sont fixés au samedi. Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement
- 4) **La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 12 heures suivant la rencontre**
- 5) **Organisation de la compétition**  
**Phase 1** : Brassages au niveau départemental (2 journées minimum)  
Chaque District devra fournir à l'issue de ces brassages 2 équipes pour participation au championnat régional U15F  
**Phase 2** : Championnat Régional U15F
- 6) Championnat composé de 8 équipes (2 par District) disputant des rencontres « Aller/Retour ».
- 7) Un classement sera effectué après chaque rencontre et permettra en fin de championnat de délivrer le titre de « Champion Régional U15F ».
- 8) Les équipes ayant disputé le championnat U15F Régional seront remises à la disposition de leurs districts respectifs en fin de saison.

---

### Article 4 Encadrement

---

La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée (Dirigeant(e) ou éducateur (trice) pour la saison en cours. (CFF2 souhaité)

---

#### **Article 5 Arbitrage**

---

Préconisation de l'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.  
L'arbitrage des rencontres (au centre) sera effectué par les clubs.

---

#### **Article 6 Règlements Généraux**

---

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.  
Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.